Mutual Fund Dealers Association of Canada
Association canadienne des courtiers de fonds mutuels

Personne-ressource : Paige Ward
Avocate générale et vice-présidente, Politiques
Téléphone : 416 943-5838
Courriel : pward@mfda.ca

BULLETIN N° 0518-P
Le 26 janvier 2012

Bulletin de l'ACFM

Politique

Aux fins de distribution aux personnes intéressées de votre société

Demande d'admission au comité consultatif sur les politiques

L'ACFM cherche actuellement de nouveaux membres pour pourvoir aux postes vacants sur son comité consultatif sur les politiques (le « Comité »). La date limite pour les demandes d'admission est le 29 février 2012.

Mandat du Comité

Les principales fonctions du Comité sont les suivantes :

1. fournir des conseils au personnel de l'ACFM sur diverses questions, dont les initiatives concernant la réglementation et les politiques ainsi que les tendances et pratiques du secteur.
2. fournir, à la demande du personnel de l'ACFM, des conseils et des commentaires sur les incidences juridiques et réglementaires ainsi que sur les répercussions sur le marché de tout aspect des Règles, des Statuts, des Principes directeurs et des activités de l'ACFM.

Critères de nomination

Le président et chef de la direction de l'ACFM choisit les membres du Comité sur la recommandation du personnel de l'ACFM.

Les membres du Comité sont des cadres supérieurs responsables de la conformité chez les membres de l'ACFM, sélectionnés de manière à ce que le Comité soit raisonnablement représentatif de la diversité des membres de l'ACFM.

Les personnes nommées au Comité devraient posséder de très grandes connaissances du droit des valeurs mobilières et de la réglementation des organismes de placement collectif. On peut également tenir compte des compétences dans un domaine d'intérêt particulier pour l'ACFM au moment de la nomination des membres. Les membres du Comité doivent posséder de fortes compétences techniques et s'intéresser de près à l'élaboration des politiques en matière de réglementation des valeurs mobilières.

On prévoit que le Comité se réunira au moins une fois par trimestre. Les membres du Comité devraient donc assister (en personne ou par conférence téléphonique) à toutes les réunions du Comité et être disponibles pour prêter assistance au personnel de l'ACFM comme le prévoit le mandat du Comité. Les membres du Comité devraient être en mesure de consacrer au Comité le temps exigé par ses travaux.

Procédure de demande d'admission

Les personnes compétentes qui souhaitent siéger au Comité sont priées d'envoyer leur curriculum vitæ à jour accompagné d'une lettre décrivant brièvement leur expérience pertinente du secteur à l'attention de la personne suivante :

Madame Paige L. Ward
Avocate générale et vice-présidente, Politiques

par la poste à : Association canadienne des courtiers de fonds mutuels
121 King Street West
Standard Life Tower
Suite 1000
Toronto (Ontario)
M5H 3T9

par courriel à : pward@mfda.ca

ou par télécopieur au : 416 943-1218.

DM#283571